

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 83

POUR PUBLICATION A 11 HRES A.M.
LE MERCREDI 29 DECEMBRE 1965

MESSAGE DE FIN D'ANNEE DE L'HON. PAUL MARTIN
SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES
DIFFUSE PAR LE SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Je suis heureux de pouvoir ainsi chaque année, grâce au Service international de Radio-Canada, envoyer un message au-delà des limites du pays. J'adresse mes meilleurs voeux aux Canadiens qui vivent à l'étranger, ainsi qu'aux nombreux amis du Canada, du secteur officiel comme du secteur privé, avec lesquels nous avons travaillé pour de bonnes causes durant l'année.

Notre grande préoccupation, au cours de l'année, a continué d'être la paix, qu'il faut maintenir, ou qu'il faut restaurer, dans toutes les parties du monde. Il y a eu des progrès, ou des espoirs de progrès, dans les larges pourparlers de maintien de la paix et de désarmement qui ont eu lieu aux Nations Unies, ainsi que dans les relations entre les grandes puissances, marquées de modération et d'une absence relative de tension, particulièrement les relations entre les Etats-Unies et l'URSS. En même temps, nous nous sommes trouvés devant des conflits ou des menaces de conflit dans différentes parties du monde, qui n'ont pas été sans nous causer de graves inquiétudes.

Le différend qui s'était élevé au sein des Nations Unies à propos de la suspension du droit de vote des Etats membres n'ayant pas payé leur quote-part des frais de maintien de la paix s'est apaisé, au moins temporairement, grâce à la décision des autres

membres de ne pas pousser la question jusqu'à un affrontement qui aurait pu détruire l'Organisation elle-même. L'Assemblée générale a pu, en conséquence, siéger et procéder à des mises aux voix de façon normale dans les derniers mois de l'année.

L'une des grandes tâches qu'elle avait à accomplir consistait à examiner l'attribution de la responsabilité des opérations de maintien de la paix, question d'où était issu le désaccord sur les finances, puis sur le droit de vote. Le problème n'a pas encore été résolu et les Nations Unies continuent de se trouver à cet égard dans de sérieuses difficultés financières, mais il est significatif que les questions fondamentales relatives à l'action des Nations Unies pour la paix et la sécurité font l'objet d'un débat des plus sérieux sur la base des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Dans le cas du conflit entre l'Inde et le Pakistan, les Nations Unies ont pu surmonter ces difficultés: le Conseil de sécurité a pu agir immédiatement et efficacement et obtenir un cessez-le-feu; nous trouvons là un sujet d'encouragement.

Dans le domaine du désarmement, même s'il n'y a pas eu d'accords sur certains projets que nous jugeons tout à fait prioritaires, comme l'extension aux essais souterrains du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, et la non-prolifération des armes nucléaires, les débats qui ont eu lieu sur ces questions et au sujet de la Conférence mondiale du désarmement ont révélé une volonté de plus en plus nette de parvenir à de tels accords. Le rôle qu'ont joué les Etats non engagés a été très important. Il est le signe d'un sentiment de responsabilité et d'une compréhension croissante devant les problèmes du désarmement.

Alors que dans ces domaines les perspectives de progrès sont quelque peu encourageantes, le conflit du Vietnam et celui qui a opposé l'Inde et le Pakistan, ainsi que la menace d'un conflit racial en Rhodésie, ont jeté une ombre sinistre sur les affaires internationales.

L'intensification du conflit du Vietnam a été un sujet de grave inquiétude pour le Canada. Nous avons essayé, en nous servant de l'expérience que nous avons acquise comme membre de la Commission Internationale, de présenter au Parlement et au peuple canadiens les faits essentiels de cette situation tels que nous les voyons. Nous avons soutenu que nous considérons une solution négociée du conflit au Vietnam réalisable et désirable. Cela constitue en fait à nos yeux la seule façon de parvenir à un règlement pacifique dans cette région et nous faisons tout ce que nous pouvons pour réaliser cet objectif.

En ce qui concerne le conflit entre l'Inde et le Pakistan et la déclaration unilatérale d'indépendance du gouvernement Smith en Rhodésie, nous avons pris, dans le premier cas, des mesures immédiates par l'intermédiaire des Nations Unies et, dans le deuxième cas, nous nous sommes joints aux Etats membres du Commonwealth et des Nations Unies afin de circonscrire les dangers et de travailler à établir une stabilité à long terme dans les parties du monde dont il s'agissait.

Je ne voudrais pas, toutefois, vous présenter 1965 sous la seule optique de ces questions de paix ou de guerre.. Ceux qui écoutent ce message connaissent les nombreuses manières dont le Canada a pu nouer des amitiés et établir de nouvelles relations à l'étranger. Des réalisations très notables ont marqué nos relations générales avec nos associés du Commonwealth et avec nos alliés de

l'OTAN, nos relations bilatérales avec les nations auxquelles nous sommes liés par tradition, comme la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, et notre travail au sein des diverses institutions des Nations Unies.

Afin de contrebalancer, dans ce message, l'accent que j'ai dû mettre sur les questions d'intérêt politique immédiat, il serait peut-être bon de mentionner un ou deux événements dont l'importance se fera sentir à longue échéance. L'année 1965 a vu l'établissement d'un secrétariat du Commonwealth, pour la première fois. C'est un Canadien, M. Arnold Smith, qui y occupe le poste de secrétaire général. Le premier Festival des arts du Commonwealth a eu lieu, en Grande-Bretagne; le Canada y était représenté officiellement par une imposante délégation. En novembre dernier, le premier accord culturel général signé entre la France et le Canada a fixé les cadres d'une coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique et artistique.

Ces réalisations ont eu pour effet de consolider nos vieilles associations, si importantes, et de leur donner une orientation nouvelle.

Nous avons aussi souligné de façon particulière le fait que 1965 a été l'Année de la coopération internationale. Le gouvernement canadien a continué d'élargir ses programmes de coopération économique. Au cours de l'année, des projets ont été mis en oeuvre et des décisions ont été prises touchant de nouveaux projets d'assistance en Amérique latine et en Asie et des programmes à l'intention des pays du Plan de Colombo, des pays francophones d'Afrique et des pays africains et autres du Commonwealth.

Que les efforts conjugués de tant de millions de personnes, dans le monde entier, pour la paix, la justice et le bien commun, portent encore plus de fruits! Ce sont là les vœux que je réitère pour l'année qui vient. Pour ma part, je puis vous assurer des efforts soutenus du gouvernement canadien en ce sens, et je transmets à tous les Canadiens mes meilleurs vœux du nouvel an.